



21 boulevard Gustave Morizot  
21400 CHATILLON-SUR-SEINE

Tel : 03.80.81.56.25

Fax : 03.80.91.18.58

Mail : [contact@syndicatsequana.fr](mailto:contact@syndicatsequana.fr)

## COMPTE RENDU

### Comité syndical du Syndicat Mixte Sequana du vendredi 30 novembre CHATILLON-SUR-SEINE

**Présents (délégués GEMAPI) :** Messieurs-dames Jérôme DEVILLIERS, Michel RENARD (par pouvoir), Eric TRIBOULET, Marc PESCE, Yves VAILLANT, Jean-Luc VERITA, Jacky LEJAY, Georges REMY, Rémi TOSTAIN, Dominique BOUISSON, Stéphane SEILLER, Olivier CHAUVOT, Eric DUMONT, Marie-Jeanne FOURNIER, Gérard EME, Christian VOLTERRANI, Didier ROBIN, Jean-Louis LAMEY, Thierry NAUDINOT, Valérie BOUCHARD, René CARTHERET, Gérard MALNOURY, Georges MORIN, Didier BREDIN, Olivier GUILLEMAN, Bernard CHAUVOT, Hubert BRIGAND, Bernard PRIEUR, Christiane HARNET, André LIPIELLO, Patrick SCHUMMER, François MOYOT, Edwige GUEGAN, Roland VAN HECKE, Louis-Marcel TERRILLON, Thierry AUBRY, Jean-Michel ANTONI, Michel REGNER (par pouvoir), Eric MAITROT, Eric TILQUIN, Philippe SAUNOIS, Jérémie BRIGAND, Monique ORMANCEY, Jacques LAZZAROTTI, Marcel JURIE DE LA GRAVIÈRE, Hubert FLEUROT, Alexandre SOMMET, Grégory HANUSZEK, Fernand LENI, Colette DIOT, Jean-Sébastien TERRILLON, Michel BEUGNOT, Christophe GERARD, Marc FROT, Jean-Pierre SCHAEFFER, Alain VERPY, Benoît DE VALOUS (par pouvoir), Pierre LECOEUR, Claude VINOT (par pouvoir), Marc STIVALET, André LEGENDRE, Vincent CHAUVOT, Jean-Claude PUCH, Raymond LORTAT, Stéphane ROUSSEL, Philippe VINCENT, Christophe FOUILLAND, Alain AUBERT et Marcel VERNEVAUT.

**Présents (délégués Animation) :** Messieurs-dames Jean-Luc VERITA, Jacky LEJAY, Georges REMY, Rémi TOSTAIN, Dominique BOUISSON, Stéphane SEILLER, Olivier CHAUVOT, Eric DUMONT, Marie-Jeanne FOURNIER, Gérard EME, Jacky HEURET, Didier ROBIN, Jean-Louis LAMEY, Thierry NAUDINOT, Valérie BOUCHARD, Gérard MALNOURY, Georges MORIN, Didier BREDIN, Daniel URSPRUNG, Olivier GUILLEMAN, Daniel SIREDEY, Hubert BRIGAND, Bernard PRIEUR, Samuel SIGOILLOT, Alain GAUTHIER, André LIPIELLO, Patrick SCHUMMER, François MOYOT, Edwige GUEGAN, Michel CHAUVE, Louis-Marcel TERRILLON, Thierry AUBRY, Jean-Michel MARS, Yves SIMON, Michel REGNER (par pouvoir), Evert ARRIVE, Eric TILQUIN, Jérémie BRIGAND, Monique ORMANCEY, Jacques LAZZAROTTI, Gérard FRAEYE, Hubert FLEUROT, Alexandre SOMMET, Grégory HANUSZEK, Bernard BRIGAND, Fernand LENI, Jean-Sébastien TERRILLON, Michel BEUGNOT, Christophe GERARD, Victor MATRAT, Gérard CHAUVE, Pierre LECOEUR, Anne-Marie BLONDON, Marc STIVALET, Chantal MONGIN, Vincent CHAUVOT, Jean-Claude PUCH, Gérard SILVESTRE, Jean-Louis TROISGROS, Stéphane ROUSSEL, Emeric ROGER, Gilles PETIT, Jean-Claude BARDET et Philippe TRINQUESSE.

**Soit 65 membres présents pour la compétence GEMAPI et 63 membres présents pour la compétence animation.**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnalités invitées et aux membres du comité syndical et donne la parole à M. Hubert BRIGAND, Conseiller Départemental de Côte d'Or et Maire de Châtillon-sur-Seine qui fait une présentation de sa commune et de ses projets.

Le Président reprend la parole et propose une première délibération au comité syndical :

## ➤ **Choix de l'entreprise pour la réalisation de travaux d'entretien et restauration de la végétation rivulaire**

Le marché de travaux comprend des opérations de bûcheronnage, élagage, mise en têtard d'arbres rivulaires, la valorisation des produits de coupe ainsi que la création de clôtures et d'abreuvoirs.

Ces travaux sont soumis à Déclaration d'Intérêt Général et à l'autorisation du propriétaire de la parcelle concernée. Les opérations d'entretien de la végétation rivulaire entraînent la rétrocession du droit de pêche aux associations agréées.

Le marché de travaux est un accord cadre à bons de commande de 1 an, renouvelable trois fois, permettant un ajustement maximal des commandes à la réalité de terrain.

Suite à mise en concurrence de l'accord cadre à bons de commande de travaux et analyse des offres, la commission « marchés publics » du 6 novembre 2018 propose de retenir l'entreprise EURL CHENOT.

Le Comité syndical, après discussions :

- Approuve le choix de l'entreprise EURL CHENOT,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : pour à l'unanimité.

## ➤ **Contrat de Transition Ecologique**

M. Jérémie BRIGAND, Président de la Communauté de Communes du Châtillonnais, intervient sur le sujet du Contrat de Transition Ecologique (CTE). Ces contrats sont des outils au service des collectivités locales et des entreprises pour engager la mutation des territoires autour de projets durables et concrets. Ils accompagnent ainsi la mise en œuvre du Plan Climat au niveau local.

Les contrats de transition écologique ont pour ambition :

- d'accélérer l'action locale pour traduire les engagements pris par la France au niveau national (Plan climat) et international (COP21, One Planet Summit) ;
- d'impliquer tous les acteurs du territoire autour d'un projet de transition durable : élus, acteurs économiques, partenaires sociaux, services déconcentrés, citoyens ;
- d'accompagner les mutations professionnelles, en particulier dans les situations de reconversion industrielle d'un territoire.

Chaque territoire s'appuiera sur son contrat de transition écologique pour développer ses axes stratégiques de transition écologique, en fonction de ses spécificités : énergies renouvelables, efficacité énergétique, mobilités, ruralité et agriculture, économie circulaire, construction et urbanisme, biodiversité...

## ➤ **Maîtrise d'ouvrage d'une étude de stratégie territoriale relative au projet « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais » (EADC)**

Plusieurs intervenants prennent tour à tour la parole pour présenter ce projet et ses enjeux : M. Hervé PARMENTIER (directeur du GIP du futur Parc National), Mme Audrey FLORES (directrice du Syndicat Mixte SEQUANA), Mme Yolaine DE COURSON (Députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription de Côte d'Or) et M. Francis SCHNEIDER (directeur de la délégation Seine amont de l'Agence de l'Eau Seine Normandie).

Le projet EADC s'inscrit dans le cadre d'une stratégie territoriale de préservation des ressources en eau par l'adaptation des pratiques agricoles. Un large comité de pilotage est constitué pour suivre cette démarche initiée en partenariat par le GIP du futur Parc National et le Syndicat Mixte SEQUANA.

Une étude de stratégie territoriale est indispensable à l'évaluation de la faisabilité technique et financière du projet. Elle sera composée d'un volet technique et d'un volet gouvernance.

Il est proposé que le Syndicat Mixte SEQUANA porte la maîtrise d'ouvrage de cette étude, avec un appui technique et financier fort du collectif concerné.

Le Comité syndical, après discussions :

- Approuve la maîtrise d'ouvrage de l'étude par le SMS,
- Autorise le Président à signer des conventions de partenariats avec tout partenaire financier potentiel : CLCO, FEDER, APAD, CA21, FD pêche 21, EPTB SGL, CC du Châtillonnais...
- Autorise le Président à solliciter des aides publiques de l'AESN, la Région BFC et tout autre financeur potentiel,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : 1 contre, 4 abstentions, 64 pour.

#### ➤ **Partenariat entre l'EPTB Seine Grands Lacs et le Syndicat Mixte SEQUANA**

M. Valéry MOLET, Directeur Général des Services de l'EPTB Seine Grands Lacs, intervient pour présenter les missions de l'EPTB et la nécessité d'un partenariat avec le Syndicat Mixte SEQUANA.

Le territoire du Syndicat Mixte SEQUANA se situe sur l'amont du périmètre de l'EPTB Seine Grands Lacs, qui s'étend sur 18 départements et 8 territoires à risque important d'inondation (TRI).

Dans la mesure où l'EPTB Seine Grands Lacs et le Syndicat Mixte SEQUANA poursuivent des objectifs communs sur le bassin amont de la Seine en matière de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, de préservation, de gestion et de restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, de prévention des inondations et d'adaptation au changement climatique, il est souhaité qu'une synergie optimisée puisse s'organiser par voie de mutualisation dans les domaines suivants :

- L'information sur les débits des cours d'eau (mission 4),
- L'extension de la plateforme collaborative EPISEINE relative aux risques inondation (mission 5),
- La formation des acteurs et le partage des connaissances (mission 6),
- L'inventaire, la préservation et la restauration des zones d'expansion des crues (mission 7),
- L'étude d'évaluation des impacts socio-environnementaux d'étiages et sécheresses sévères,
- L'accompagnement des communes dans la pose de repères de crues (mission 8).

Par ailleurs, dans un cadre contractuel, l'EPTB SGL dispose de la faculté d'assister, à leur demande, les acteurs situés dans son périmètre d'intervention qui agissent dans le domaine du grand cycle de l'eau. Cette assistance, sur le périmètre du Syndicat Mixte SEQUANA, portera sur :

- Le diagnostic de vulnérabilité territoriale aux inondations et aux étiages et l'accompagnement à la mise en œuvre du Décret Dignes (mission 2),
- La formalisation d'exercices de gestion de crise à petite échelle à destination des collectivités (action PAPI et hors PAPI) (mission 3).

La convention proposée vise à formaliser, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2019, la coopération entre le SMS et l'EPTB SGL. Le montant annuel de la prestation est fixé dans la convention et éventuellement modifiable par avenant.

Le Comité syndical, après discussions :

- Approuve la signature d'une convention entre l'EPTB SGL et le SMS relative aux missions d'animation, de coordination, d'information et de conseil,
- Approuve la rétribution financière annuelle,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier

#### ➤ **P.A.P.I. de la Seine Troyenne et supérieure**

M. Frédéric GACHE, chef du service de prévention des inondations de l'EPTB Seine Grands Lacs, prend à son tour la parole pour présenter le Plan d'Actions et Prévention des Inondations, puis Mme Audrey FLORES donne quelques précisions sur les actions à mener par le SMS dans le cadre de ce P.A.P.I.

Le périmètre du SMS est intégré dans le périmètre étendu du PAPI complet de la Seine Troyenne et Supérieure. Le Syndicat Mixte SEQUANA a participé activement à l'élaboration du PAPI complet et est fléché comme un porteur de projet potentiel dans le programme d'actions (2020-2025), notamment au titre du ralentissement des écoulements (zones d'expansion de crues et hydraulique douce) et de la communication.

Le Comité syndical, après discussions :

- Approuve le portage du PAPI complet de la Seine troyenne et supérieure par le Syndicat Mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs.
- Sous réserve de la labellisation du projet de PAPI complet de la Seine troyenne et supérieure et de l'attribution des financements nécessaires et en partenariat avec le Syndicat Mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs, approuve la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte SEQUANA des actions suivantes :
  - ✓ Action 1.3 relative à la modélisation hydraulique de l'Ource, de la Seine et de la Laignes (montant estimatif : 200 000 € TTC),
  - ✓ Action 1.9.3 relative à la sensibilisation à la culture du fleuve et du risque inondation (montant estimatif : 20 000 € TTC),
  - ✓ Action 6.1.1 relative à la démarche pilote du projet « Eau et Agricultures Durables du Châtillonnais »,
  - ✓ Action 6.2 relative aux travaux d'amélioration sur les conditions d'écoulement au droit des ouvrages hydrauliques (merlons de curage et digues) (montant estimatif : 300 000 € TTC).
- Autorise le Président à solliciter des aides publiques de l'AESN, la Région BFC, de l'Etat et tout autre financeur potentiel,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : 4 contre, 10 abstentions, 55 pour.

#### ➤ **Labellisation « Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau » (EPAGE)**

Plusieurs invités interviennent successivement pour présenter le label EPAGE et ses avantages pour le Syndicat Mixte SEQUANA: M. Thierry NAUDINOT (Président du SMS), M. Sébastien DUPRAY (adjoint au délégué de bassin et chef de la délégation de bassin à la DRIEE Ile de France), M. Jean-Luc IEMMOLO (Directeur de la Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or) et M. François SAUVADET (ancien Ministre, Président du comité de bassin Seine Normandie et Président du Conseil Départemental de Côte d'Or).

Considérant :

- La délibération du 6 septembre 2017 du SMS relative à la candidature à sa labellisation EPAGE,
- Les saisines du préfet coordonnateur de bassin en dates du 15 mai 2018 et 25 septembre 2018,
- L'avis favorable de la commission politique territoriale aménagement du territoire et inondation du 23 mai 2018,
- Les avis de Troyes Champagne Métropole, de l'EPTB Seine Grands Lacs, du Préfet de la Côte d'Or,
- L'avis favorable acté par une délibération du comité de bassin du 9 octobre 2018,

Le Syndicat Mixte SEQUANA est mobilisé depuis plusieurs années sur des actions correspondant aux missions constitutives de la compétence GEMAPI ; notamment au travers des contrats globaux successifs.

Le Syndicat Mixte SEQUANA, créé le 1er janvier 2017 par extension du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais, présente une totale adéquation de son périmètre, de ses missions et de sa composition avec l'ensemble des critères des articles R.213-49 du Code de l'Environnement, avec l'article L. 2.165 du SDAGE Seine-Normandie visant la délimitation des périmètres d'intervention des EPAGE, ainsi qu'avec le projet de Stratégie d'organisation des Compétences Locales sur l'Eau (SOCLE) du bassin Seine Normandie :

- Cohérence hydrographique du périmètre d'intervention, d'un seul tenant et sans enclave,
- Adéquation entre les missions et le périmètre d'intervention,
- Syndicat Mixte fermé,
- Capacités techniques et financières en cohérence avec la conduite des actions,
- Absence de superposition avec un autre EPAGE ou un autre syndicat compétent en GEMAPI (hors EPTB Seine Grand Lac),
- Structure opérationnelle visant la maîtrise d'ouvrage (étude et travaux) et au soutien aux collectivités,
- Justification de moyens financiers, humains et techniques suffisants pour l'exercice pérenne des compétences transférées,
- Périmètre d'intervention suffisant pour assurer une logique de bassin versant.

A ce titre, le Syndicat Mixte SEQUANA a sollicité la reconnaissance au titre d'EPAGE auprès de la DRIEE d'Ile de France en novembre 2017. Le projet soumis a reçu un avis conforme du Préfet coordonnateur de bassin, après avis favorable du comité de bassin Seine Normandie.

Il est proposé au comité syndical d'acter la labellisation au titre d'EPAGE du SMS.

Le Comité syndical, après discussions :

- Approuve la labellisation au titre d'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Syndicat Mixte SEQUANA,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : pour à l'unanimité.

#### ➤ **Adoption des projets de statuts de l'EPAGE SEQUANA**

Suite à la labellisation au titre d'EPAGE du Syndicat Mixte Sequana, la substitution de communes par des communautés de communes pour la compétence « animation et concertation » et l'insertion en annexe 1 d'une carte du syndicat, il est nécessaire de procéder à une mise à jour des statuts.

Les projets de statuts ont été transmis aux membres du comité syndical le 25 octobre 2018 afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant le vote.

Après discussion, le comité syndical décide d'approuver les nouveaux statuts de l'EPAGE SEQUANA.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Modification de l'annexe des statuts relative à la répartition des contributions des membres**

Suite à la substitution de communes par des communautés de communes pour la compétence « animation et concertation », il est nécessaire de procéder à une mise à jour de l'annexe relative à la répartition des contributions des membres.

Le projet d'annexe a été transmis aux membres du comité syndical le 25 octobre 2018 afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant le vote.

Après discussion, le comité syndical décide d'approuver la modification proposée.

Vote : pour à l'unanimité.

Suite au vote de cette dernière délibération, le Président remercie l'ensemble des participants pour leur présence et les invite au vin d'honneur organisé par le SMS pour clore la réunion.